

1
(N° 141.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 JANVIER 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande de Jacques Ophoff.

MESSIEURS,

Jacques Ophoff, préposé des douanes de 2^{me} classe, domicilié à Eeckeren, demande la naturalisation ordinaire.

Il est né à Vught (Hollande), le 23 juin 1798; il est entré en Belgique au mois de novembre 1830, et il a été blessé aux environs de Maestricht en combattant dans les rangs des volontaires belges.

Les chefs du pétitionnaire le considèrent comme un douanier actif, zélé et d'une bonne conduite.

Il résulte toutefois des renseignements pris à Bois-le-Duc, qu'il y a laissé quelques dettes, et il paraît probable que ces dettes l'ont engagé à quitter son pays.

Une des autorités consultées estime que sa demande ne mérite pas d'être accueillie favorablement, et pense qu'en général, les demandes en naturalisation des étrangers qui ont quitté leur pays pour échapper aux poursuites de leurs créanciers, ne méritent pas d'être prises en considération; elle ajoute que ces individus doivent se trouver heureux d'obtenir un asile, sans prétendre à la qualité de citoyens belges.

Une autre autorité appuie sa demande.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

DU BUS AÎNÉ.
